

**GAZETTE UNIVERSELLE,
OU PAPIER-NOUVELLES
DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.**

Du MERCREDI 1^{er} Août 1792

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre d'Obernberg, du 20 juillet.

LE corps principal des émigrés n'est qu'à 18 lieues de France : ils comptent partir le 28, & ne doutent pas qu'ils n'y reussent sans obstacle : ils se disent former un nombre de 30 mille hommes : ils ont des armes & même de l'artillerie ; mais ils comptent bien plus sur les forces étrangères que sur les leurs. 50 mille Prussiens sont arrivés à Coblenz & dans les environs : les Autrichiens sont particulièrement dans le Brisgaw : on parle de faire agir 15 mille Hessois : ils se flattent même, mais ils se trompent sans doute, que les Suédois, &c. seront arrivés pour le 27 : les armées chercheront probablement à entrer sur trois colonnes, & celle du duc de Brunswyk doit marcher droit à Paris : ils prétendent, en supposant qu'il y arrive, qu'il n'y laissera pas une pierre, si on lui fait résistance ou si le roi n'y est pas.

P A Y S - B A S.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 27 juillet.

Depuis avant-hier, le jeune archiduc Charles est de retour en cette ville ; il ne tardera pas à retourner à l'armée où il continuera de servir comme volontaire. Quant au ministre plénipotentiaire, M. le comte de Metternich, on ne l'attend que dans deux jours. Appelé à Francfort par le nouvel empereur, pour des affaires, dit-on, de la plus haute importance, il différera son départ jusqu'à ce qu'il ait pris les ordres de sa majesté, relativement à ces affaires. Le bruit est général ici, que son retour sera suivi de plusieurs changements dans les agens de l'administration. Chacun en parle diversément, selon l'espoir ou la crainte qu'il éprouve, & selon l'intérêt qu'il peut avoir à cette petite révolution ministérielle.

Il n'est point douteux qu'on songe à avoir un second corps d'armée dans le voisinage des Ardennes, puisque l'on continue à exporter d'ici vers Namur beaucoup de provisions, & que les troupes qui arrivent à Luxembourg s'arrêtent dans cette province. La foiblesse de l'armée française dans les départemens du Nord, nous permettra même de faire passer vers la Moselle de forts détachemens de l'armée du Hainaut, pour appuyer, si il le faut, la marche des Prussiens, qui pénétreront, dit-on, dans la Champagne, pour marcher de là droit sur Paris, tandis que les Autrichiens fonderont sur l'Alsace d'un côté, & sur le Hainaut de l'autre.

Les prêtres émigrés se préparent de leur côté à seconder de leurs armes, l'invasion des princes coalisés. Les évêques font imprimer des mandemens qui seront répandus avec profusion, pour échauffer le zèle des fideles en faveur de la cause de Dieu ; & les beaux esprits à rabats impriment de petits pamphlets destinés au même usage.

De Bruxelles, le 27 juillet.

L'invasion faite à Orchies a généralement été désapprouvée ici : mais sur-tout on a été révolté des pillages commis dans

cette ville. Le gouvernement a cru devoir faire des informations, & pour montrer que ces pillages ne doivent pas être imputés aux troupes autrichiennes, il a fait insérer un supplément extraordinaire dans la Gazette des Pays-Bas. En voici un extrait.

(Supplément extraordinaire à la gazette des Pays-Bas.)

« Un imposteur a osé soutenir à l'assemblée nationale que les Autrichiens avoient pillé huit maisons à Orchies, & avoient inhumainement massacré le maire, quelques officiers municipaux & autres citoyens de cette petite ville, occupée par escalade pendant cinq jours par les troupes de l'Empereur.

» Nous dénonçons formellement cette odieuse inculpation mensongère à la face de toute l'Europe. Si un maire, un officier municipal ou tout autre citoyen a été victime de la prise d'Orchies, ce que nous ne croyons pas, ce ne peut avoir été que les armes à la main, & en ce cas, ils auroient reçu la leçon de leur imprudence & d'un délit contre les loix de la guerre, en vertu desquelles on pend les rebelles échappés de la horde soi-disant Béthunienne, parce qu'on ne les reconnoît pas pour troupes réglées : ce n'est pas pour elles que sont faites les loix de ce triste code devenu nécessaire pour fixer des regles convenues entre les nations civilisées, dans la vue de diminuer la somme des maux que les armes attirent & ont attirés de tout tems sur l'espèce humaine.

» Sur le rapport qui avoit été fait à M. le colonel baron de Mylius, qu'environ cent-cinquante émigrés de la soi-disante armée brabançonne, étoient arrivés à Ronque, village français sur la route de Lille à Menin, il s'y porta, la nuit du 22 au 23 de ce mois, avec un détachement de trente hussards & une compagnie de chasseurs. Ces rebelles prirent la fuite, à la faveur des grains, & l'on ne parvint qu'à en tuer quatre, & en faire sept prisonniers. Six de ceux-ci ont été sur-le-champ conduits au quartier-général à Tournai, où ils subiront bientôt la peine due à leur forfait ; quant au septième, reconnu pour un sujet de la conduite la plus exécrationnable, il sera probablement exécuté sur les lieux.

Sept soldats du régiment de Diesbach, défortés de la garnison de Lille, viennent d'annoncer l'arrivée prochaine de tout ce régiment, qui, à leur départ, ont-ils dit, avoient déjà arboré la cocarde blanche.

Le 22, les Français ayant tanté une reconnoissance de terrain vers Bavay, ont été repoussés avec une perte de 10 à 12 hommes tués, & de quelques prisonniers.

F R A N C E.

A R M É E D U N O R D.

Lettre des officiers municipaux de Bavay à M. Dillon, du 28 juillet, 3 heures du matin.

Monsieur le général,

« Les maire & officiers municipaux de la ville de Bavay ont l'honneur de vous faire part que l'armée autrichienne qui s'étoit emparée de cette ville le 17 de ce mois, l'a évacuée

aujourd'hui à deux heures du matin, & qu'elle s'est repliée vers le bois de Sars, d'où elle étoit venue ».

De Maubeuge, le 28 juillet, 3 heures après-midi.

Les Autrichiens ont levé ce matin, à trois heures, le camp de Bayav; partis sur trois colonnes, ils se sont dirigés sur la droite de Malplaquet, vers le bois de Sars. Cette direction est celle de Mons. Pour cacher leur projet, ils ont encore exigé hier des habitans des villages, des contributions très-fortes en fourrages & en comestibles: à la fin du jour, ils ont commandé 400 paysans de corvée, qui ont été employés à défaire les retranchemens qu'ils avoient fait construire.

Voici quels peuvent être les motifs de ce mouvement rétrograde; les intentions du corps commandé par M. de Chazot, jeté en avant de Landrecy & d'Avesnes; les dispositions qui devoient être la suite de la proclamation du général Arthur-Dillon, & la possibilité que le camp de Bayav fût tourné & attaqué par trois colonnes françaises. On vient d'envoyer un détachement pour s'informer si les troupes campées à Beaumont suivent le mouvement de celles qui ont évacué Bayav. Dans le cas contraire, le général Alexandre Lameth sortira avant le jour avec 1200 hommes pour les attaquer.

Le 29 au matin, les Autrichiens ont évacué Beaumont; toutes les troupes commandées par le prince Saxe-Teschen se sont retirées sous Mons, ainsi que nous l'avions prévu, à l'exception d'un corps de quatre bataillons commandés par le général Avianzi, qui se portent à Luxembourg ou à Coblenze, en passant par Neufchâteau.

Il est évident que le général la Fayette a parfaitement jugé le projet des ennemis dont le but étoit de lui faire porter la majeure partie de ses troupes vers le Hainaut, afin d'attaquer ensuite, par un mouvement rapide, les points qu'il auroit dégarnis.

Nos troupes se comportent parfaitement; plusieurs corps, parmi lesquels on doit compter le cinquième régiment de chasseurs à cheval, ne cessent de se distinguer par leur courage & leur discipline.

De Paris, le 1^{er} août.

On prend des renseignemens sur les causes qui ont donné lieu à l'affaire désastreuse entre les fédérés de Marseille & les gardes nationaux de Paris. Un grand nombre de grenadiers de divers bataillons dinoient ensemble chez Dubertret, aux Champs-Élysées, lorsque les Marseillois arrivèrent: les cris de *vive la nation!* à *bas la Fayette*, firent éclater les différends d'opinions: un tambour Marseillois battit l'appel: les Marseillois se rangent d'un côté: mais les grenadiers voyant contre eux une supériorité que la foule du peuple appuyoit encore en faveur des Marseillois, se retirèrent; & c'est dans cette retraite que M. Duhamel fut tué dans la rue Saint-Florentin. MM. Perret, Bathedat & d'autres furent blessés; & il y eut aussi deux Marseillois blessés, mais légèrement.

Les fédérés partiroient sans doute, si on ne veut pas donner lieu à d'autres rixes semblables. Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que le peuple de Paris, toujours trompé, toujours égaré, donne tort à ses fideles gardes nationales, tandis qu'il n'est que trop prouvé que c'est à l'inspiration de quelques malheureux que les fédérés Marseillois ont cru devoir attaquer.

Lettre du roi au commandant général de la garde nationale, en date du 27 juillet.

Je vous prie, monsieur, de témoigner à la garde nationale toute ma satisfaction sur le zèle infatigable avec lequel

elle se porte chaque jour dans les différens postes de la capitale, pour y maintenir l'ordre & rétablir la tranquillité que des séditieux s'efforcent de troubler. C'est à son courage, à son union que la patrie devra son salut.

Lettre de M. Montesquieu à la société des amis de la constitution de Marseille, du 12 juillet.

Je n'ai pas imité M. la Fayette, mon armée n'a pas fait de pétition, nous sommes tous restés dans le silence que la loi impose à la force armée; ainsi mon opinion ne doit pas vous être suspecte, car je n'ai aucune action personnelle à justifier.

Mais sans être de près ni de loin dans le secret de M. la Fayette, je puis vous dire, avec certitude, qu'il est un excellent citoyen, qu'il est incapable de vouloir composer pour la constitution, qu'il la veut entière, & qu'aucune perfidie n'est à craindre de lui; ainsi toutes les calomnies qu'on répand sur lui sont absurdes, & il n'en mérite aucune.

Je vous dirai avec la même vérité, que les Jacobins de Paris perdent le royaume, parce qu'ils sont influencés par quelques hommes pervers qui les gouvernent, & qu'ils font les artisans de la division qui a été à la nation les trois quarts de sa force au moment où elle en avoit tant besoin. Si ce petit nombre de mauvais citoyens étoit exclu des Jacobins, si la masse des bons citoyens paroïssoit dans sa pureté, le royaume seroit sauvé.

Je regarde, ainsi que vous, les sociétés patriotiques comme le rempart de la liberté; mais il faudroit prendre garde à un inconvénient qui ne tient pas à leur existence, mais à l'abus que quelques-unes en font. Nous voulons être libres; mais un peuple libre a besoin d'être gouverné tout comme un autre, & il n'y a plus de gouvernement quand tout le monde s'en mêle. Or, les sociétés patriotiques sont tout le monde. Les autorités constituées par la loi nous sont aussi nécessaires que la loi; car la loi sans ministres est un être idéal. Si chacun juge à son gré les ministres de la loi, si on peut à chaque instant les dénoncer à une tribune, à tort, à travers, & leur ôter, par une seule dénonciation, toute l'autorité que la loi leur donne, il n'y a plus moyen que le gouvernement marche. C'est ce qui arrive dans une multitude de petites villes, où l'on n'a pas les lumières qui vous distinguent, & où des intrigans, peut-être tous faux patriotes, vont impunément dans les clubs saper ainsi avec sécurité les bases de la constitution que nous avons jurée; & dans le fait, on ne l'a essayée nulle part, car nulle part les autorités qu'elle a créées ne sont respectées, ni libres dans leurs fonctions. Le corps législatif même n'est pas libre dans les siennes: les jacobins de Paris & les tribunes y font la majeure partie des décrets.

Si cela dure, si le danger public ne rallie pas les hommes libres, nous sommes perdus. Les puissans ennemis que nous avons attirés avec tant d'imprudance, tandis qu'ils ne faisoient que murmurer contre notre révolution, ne trouvent que des hommes divisés. Ils auront à faire à des jacobins, à des feuillans, à des enragés, à des modérés, &c. &c.; car ces signaux de haine sont très-multipliés; mais ils n'auront pas à faire à des François; & c'est par notre faute que nous perdrons le fruit de tant de travaux.

Voilà ce que M. la Fayette a dû voir. Je présume que c'est ce qu'il a vu. M. la Fayette n'a pu vouloir rallier tous les partis à l'étendard de la constitution, car sa propre cause est enchaînée à celle-là. M. la Fayette n'est ambitieux que de gloire. Il ne veut être ni protecteur, ni dictateur; il voudroit sauver la France & en avoir l'honneur. Il a cru, sans doute, n'avoir plus d'autres moyens que celui qu'il a pris; car il est sorti de ses principes en le prenant. Voilà, messieurs, ce que je pense de lui & des événemens.

Mais ce n'est rien de voir le mal si l'on n'en cherche le remède. Il ne peut venir par des moyens efficaces que de ceux qui sont sûrs de se faire écouter. La société des amis de la constitution de Marseille pourroit se couvrir de gloire en donnant le signal de ralliement général. Il faudroit qu'elle-même réduisît ses séances à la propagation des principes de la liberté; qu'elle eût le courage de s'interdire tout droit de censure des autorités constituées; qu'elle fermât ses séances à tout motionnaire qui les attaqueroit; qu'elle abolît les noms de sectes & de divisions dans le parti populaire; & quelle proclamât ces principes dans tout le royaume.

C'est alors que nous pourrions espérer de former un faisceau composé de toutes les autorités publiques, appuyé de toute la force des bons citoyens. Je crois que ce parti seroit bon, car, c'est tout ce que craignent les aristocrates, nos seuls, nos vrais ennemis, dont je crains, par plus d'une raison, que les gens qui sont tant de bruit aux jacobins de Paris, ne soient les alliés fideles.

Quel triste réveil seroit le nôtre si nous nous trouvions victimes d'un faux zèle qui nous auroit égarés; & si, tombant sous le despotisme, nous voyons triompher nos perfides ennemis! Quant à moi, cela ne m'arrivera pas; & si je dois cesser d'être un homme libre & un citoyen, c'est avec vous, que j'irai périr, c'est sous vos ruines que je serai enseveli.

(Signé) Le général de l'armée du midi, A. P. MONTESQUIEU.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Lafond Ladebat).

Suite de la séance du lundi 30 juillet.

Plusieurs projets de décrets du comité militaire & du comité de législation, ont occupé l'attention de l'assemblée. Le plus important est celui qui a été lu par M. Lacuée, sur l'organisation des gardes nationaux. L'assemblée a décrété les dispositions suivantes :

Art. 1^{er}. Les citoyens qui ne se feront pas faire inscrire au registre de la garde nationale, n'en seront pas moins tenus de monter la garde à leur tour de service, comme les autres citoyens.

II. A chaque tour de service, le refus de servir sera compensé par une taxe égale au vingtième de la contribution mobilière.

III. Cette taxe ne pourra pas excéder la valeur de deux journées de travail, pour ceux qui ne payent pas de contribution mobilière.

IV. Ceux qui auront deux fois refusé de servir seront inscrits au corps de garde, & payeront une double taxe; ceux qui refuseront pendant trois fois de monter la garde, seront condamnés à huit jours de prison (1).

Ces dispositions n'auront lieu que pendant les dangers de la patrie. — Les fonctionnaires publics & ceux à qui leur profession, leur sexe & leur âge rendent le service impossible, seront seulement assujettis au remplacement. — Les ministres du culte seront obligés de monter la garde en personne.

(1) On proposoit la peine de la dégradation civique. M. Henrys, de la Haute-Marne, pensoit que c'étoit une peine pour un bon citoyen, mais que c'étoit une jouissance pour celui qui n'aime pas la patrie: il a proposé d'attacher plus de gêne & plus d'importance à la privation de la qualité de citoyen actif; il s'est opposé à ce que l'assemblée décrétât l'emprisonnement contre ceux qui refuseroient de faire le service de garde national; il demandoit seulement une amende égale au tiers de la contribution mobilière, au paiement de laquelle les citoyens refusans pourroient être contraints par corps durant les dangers de la patrie; il a ajouté que la peine d'emprisonnement, ainsi qu'elle étoit proposée, ne pouvoit convenir que dans un gouvernement militaire, c'est-à-dire, despotique.

M. le président a fait lecture d'une lettre du roi, qui annonce la nomination qu'il vient de faire au ministère des contributions publiques: le choix de sa majesté est tombé sur M. le Roux Laville, ancien membre de la commune de Paris.

Sur un rapport de M. Lacuée, l'assemblée a décrété qu'il seroit remis à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 2 millions 500 mille livres, pour l'équipement & l'armement des bataillons de volontaires nationaux, dont le décret du... a ordonné la levée & la formation.

Du lundi 30 juillet. Séance du soir.

La municipalité d'Avignon écrit à l'assemblée, pour démentir les assertions inconsidérées de M. Goffuin, sur les fortifications de cette ville. La lettre a été renvoyée au comité militaire.

Le général Lamorlière fait jouir du traitement de guerre toutes les troupes qui sont sous son commandement, soit qu'elles tiennent garnison, soit qu'elles aient été employées dans les divers cantonnemens. La lettre du ministre de la guerre, qui en prévient l'assemblée, est renvoyée au comité militaire.

La défaite & la dispersion des rassemblemens contre-révolutionnaires de Jalès n'a point abattu l'hidre de la rébellion qui menace encore les contrées méridionales. Les administrateurs de l'Hérault expriment leurs alarmes, & ils conjurent l'assemblée de ne pas souffrir que l'armée du général patriote qui commande dans le Midi, puisse être affoiblie.

Une agitation vraiment effrayante régnoit dans la capitale depuis plusieurs heures. Quelques factieux se répandoient dans les rues, & arrétoient tous ceux qui portoient des cocardes de rubans, pour les forcer à porter des cocardes de laine. Un membre a eu le courage de dénoncer ce scandale à l'assemblée; mais il a en même-tems eu la faiblesse de proposer à l'assemblée de décréter que les citoyens seroient désormais tenus de porter des cocardes de laine... MM. Rouyer & Lacroix ont invoqué les principes de la liberté, & ils ont demandé que l'assemblée passât à l'ordre du jour, attendu que chaque citoyen étoit libre de porter la cocarde qu'il voudroit, pourvu qu'elle fût aux trois couleurs... Cette proposition, la seule conforme aux principes de la liberté, a été adoptée sans réclamation, & le décret a été renvoyé au maire de Paris...

Plusieurs Savoisiens sont venus demander à l'assemblée l'honneur de servir sous les drapeaux de la liberté française, & d'être formés en compagnies franches, sous le nom de compagnies des *Allobroges*.

Un pétitionnaire jacobin a succédé à la députation savoisienne; il a dénoncé MM. Vergniaux & Brissot sur l'opinion trop modérée & trop constitutionnelle qu'ils ont exprimée concernant la suspension du pouvoir exécutif. Je demande, s'est écrié un membre, qu'après avoir créé une compagnie d'Allobroges, on en forme une de Jacobins pour aller aux frontières. Cette plaisanterie a fait oublier la pétition & le pétitionnaire... Bientôt on a vu paroître à la barre de nouveaux personnages apostés pour dénoncer le général la Fayette. Aujourd'hui les dénonciateurs sont quelques-uns des soldats arrêtés par les ordres du général aux Champs-Élysées, & jugés conformément aux loix militaires. La dénonciation de ces citoyens, qui se plaignent d'avoir été injustement condamnés, a été appuyée par M. Chabot, & renvoyée au comité militaire, malgré tous les replis de la calomnie.

La malveillance ne peut plus élever de doutes sur la conduite sage & patriotique de M. la Fayette... Le maréchal Luckner écrit à l'assemblée, pour démentir les propos

calomnieux qu'on lui a prêtés; il assure que jamais on ne lui a parlé de faire marcher les troupes vers Paris: il ajoute que si on lui eût fait une proposition aussi criminelle, il l'auroit dénoncée aux autorités constituées. Le vieux maréchal voit avec peine le scandale auquel on a donné lieu, en interpellant faussement ses expressions, moitié germaniques, moitié françoises; il annonce même qu'il sera forcé de donner sa démission, si on continue à le mêler dans les débats de la calomnie, auxquels il est étranger. . . . Il finit en invitant les François à se réunir pour combattre l'ennemi commun, & à oublier les dissensions politiques, qui divisent nos forces & préparent les succès de nos ennemis. . . .

Plusieurs membres trouvoient la lettre du maréchal très-françoise & trop françoise; ils l'auroient voulu sans doute autrichienne. . . . L'assemblée en a décrété l'impression. . . .

Une lettre du ministre de la guerre annonce à l'assemblée que le nombre des volontaires, arrivés à Soissons, est de 5000. . . .

Plusieurs gardes nationaux se sont présentés ensuite à la barre; ils ont fait le récit de l'événement malheureux arrivé aux Champs-Elysées. . . .

Un grand nombre de grenadiers de la garde nationale di- noient paisiblement; ils n'ont donné lieu, par leur conduite & leurs discours, à aucun mouvement; & cependant ils ont été entourés par une foule d'hommes qui les ont forcé à crier *vive la nation!* Ils n'ont pas jugé à propos d'obéir; & aussi-tôt un rappel a fait fondre sur eux un grand nombre de fédérés marseillois, armés de sabres & de pistolets. Plusieurs grenadiers ont été blessés; un d'entr'eux a perdu la vie. . . . Les pétitionnaires ont imploré la justice & la fé- vérité des loix contre les assassins de leur freres. . . . Des gardes nationales, de service au château des Tuileries, se sont réunis aux grenadiers; ils ont dit que plusieurs gardes nationaux, de ceux qui avoient dîné aux Champs-Elysées, s'étoient retirés au château, couverts de boue, de sang & de blessures; qu'ils avoient raconté ce qui leur étoit arrivé en présence du roi, de la reine & de madame Elisabeth, & que le roi leur avoit demandé, d'un ton brusque, de quel district ils étoient.

Un député qui étoit présent à cette scène malheureuse, a cru voir dans ce désastre l'effet d'une grande conspiration. . . . Il prétendoit que les gardes nationaux n'étoient aux Champs-Elysées que pour provoquer les Marseillois, & pour causer une explosion dans la capitale.

M. Grazeuve a soutenu qu'un des pétitionnaires avoit tenu des propos dans l'enceinte de la salle. L'assemblée a entendu deux citoyens qui ont assuré avoir entendu dire à un officier de la garde nationale, qu'il espéroit que l'assemblée nationale vengeroit la garde parisienne; mais que si le crime des Marseillois restoit impuni, les gardes nationaux se vengeroient eux-mêmes. . . . L'officier a été mandé à la barre. . . .

Les pétitions ont été renvoyées au comité de surveillance, & elle a passé à l'ordre du jour sur l'affaire des Champs-Elysées, en renvoyant aux tribunaux.

Séance du mardi 31 juillet.

Au milieu des discordes civiles & des dangers extérieurs, on voit encore dans plusieurs villes de France, les citoyens se réunir fraternellement & jurer ensemble de défendre la

liberté, loin des craintes & des défiances: c'est la ville de Nancy qui a donné ce bel exemple de patriotisme & d'union civique. Un grand nombre de citoyens, parmi lesquels on remarque des maréchaux-de-camp, se sont fait inscrire pour marcher comme volontaires aux frontières: d'autres citoyens ont contribué de leur fortune aux frais de la guerre. L'assemblée a assigné les marques de son approbation dans son procès-verbal. . . .

Le département du Nord a demandé un secours de 50 mille livres pour l'approvisionnement des places de guerre. Le comité de l'extraordinaire des finances a fait aujourd'hui un rapport à la suite duquel il a présenté un projet de décret général pour tous les départemens qui, comme celui du Nord, seroient dans le cas de réclamer des secours au milieu des dangers qui menacent les frontières. . . . L'assemblée a décrété qu'il seroit mis à cet effet une somme de trois millions à la disposition du ministre de l'intérieur. . . . Le même comité a fait un rapport sur la nécessité de faire une nouvelle émission de 300 millions d'assignats; & l'assemblée nationale l'a décrété.

On a lu à la tribune une déclaration de M. Hérault de Sechelles, qui est un des six députés dont M. Laffourcade avoit invoqué le témoignage, en rapportant la prétendue conversation du maréchal Luckner chez l'évêque de Paris. M. Hérault déclare avoir entendu M. Luckner dire que M. la Fayette lui avoit fait proposer des choses horribles. M. Hérault ne parle pas du projet dénoncé par M. Guadet, qui consistoit à faire marcher les armées vers Paris. Cette déclaration, qui ne paroît pas conforme aux dénégations qui ont été faites, a été renvoyée à la commission extraordinaire.

Des fédérés, qui prennent le titre de fédérés des 83 départemens, ont demandé à être introduits à la barre, pour répondre aux inculpations qu'ils disent leur avoir été faites au sujet de la journée d'hier. Des hommes libres, ont dit, ne sont pas faits pour être de lâches assassins. Ils ont demandé le renouvellement de l'état-major de la garde parisienne. (La suite à demain).

Paiement des six premiers mois 1792. Lettre A. Cours des Changes étrangers, à 60 jours de date.

Table with exchange rates for Amsterdam, Cadix, Hambourg, Gènes, Londres, Livourne, Madrid, and Lyon.

COURS DES EFFETS PUBLICS. Du 31 Juillet 1792.

Table with public effects including Actions des Indes, Portion de 1500 livres, Idem de 100 liv., Emprunt de 25 millions, etc.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n°. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés franc de port les souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 12 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.